

DÉLIBÉRATION N° 5

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 7 DÉCEMBRE 2017

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.13.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'attribution d'un montant de 1 437 500 €, en provenance du compte d'affectation spéciale, à cinq opérations en cours de la programmation immobilière 2017 : rénovation de la cité de Port Saint Louis (173 849 €), reprise des planchers de la cité de Nantes (600 000 €), réfection des façades et volets roulants de la cité d'Auxerre (327 511 €), réfection des réseaux enterrés de la cité de Ferney Voltaire (262 808 €) et sécurisation de la cité de l'Hay-les-Roses (73 332 €).

Le président,



Rodolphe GINTZ